



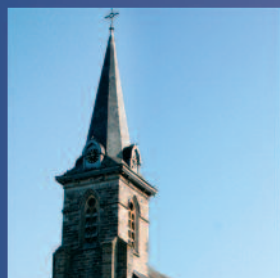
TELLIN

Bulletin Communal - bimestriel août 2017- n° 169



L'Echo de nos Clochers

www.tellin.be





**TOUT FAIRE
MATÉRIAUX**

Gilles s.p.r.l.

<http://www.toutfaire.be/gille/>

Rue de l'Abattoir, 28

5580 ROCHEFORT

Tél. 084/244.901 - Fax : 084/212.571

E-mail: info@gilles-rochefort.be

COMBUROCHE s.a.



**VOTRE EXPERT
CHALEUR**

Regifo
Edition

Ce bulletin est réalisé par
la sprl REGIFO Edition
rue St Roch 59 - Fosses-la-Ville
T. 071/74 01 37 • F. 071/71 15 76

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce bimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés.

Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous !

info@regifo.be

www.regifo.be

Votre conseiller en communication,
Mr Roland CROSSET
se fera un plaisir de vous rencontrer.
087/26 78 86

Regifo.be
Edition SPRL

Notre société réalise depuis plus de 30 ans pour les indépendants, associations, PME, entreprises et autres...

- Création logo - Création image visuelle
- Flyers - Triptyques - Folders
(avec ou sans distribution en toutes-boîtes)
- Brochures et dépliants explicatifs
ou de présentation
- Cartes de visite - Bons de commande -
Factures - Bordereaux

- > Vous êtes à la recherche d'une nouvelle collaboration dans ce domaine.
- > Vous souhaitez donner un nouveau dynamisme à votre communication.
- > Vous êtes sensibles au budget que représente votre poste communication.

Nous sommes la solution.

Vous désirez un renseignement sur nos services ?

Contactez-nous, nous viendrons vous présenter tout notre savoir-faire :

Par mail : info@regifo.be ou par tél. **071 / 74 01 37**

- rue Saint-Roch, 59 - 5070 Fosses-la-Ville -



Le mot du Maireur

Ce qui fait la richesse de notre commune, c'est bien entendu un environnement de grande qualité et un cadre de vie préservé, ce sont des services « multigénérationnels » organisés sur notre territoire (enseignement, EPN, Capucine, resto « au Pâchy », ...), c'est une économie locale et un tourisme spécifiques, mais c'est aussi et surtout des habitants engagés, une vie associative, culturelle, sportive et villageoise dynamique. En effet, notre commune ne compte pas moins de 50 comités ou associations sur son territoire. Pas mal pour une commune de 2500 habitants.

Ce nombre important d'associations sur notre commune justifie les nombreuses manifestations organisées sur notre territoire tout au long de l'année. C'est ainsi que le mois de juillet a été riche en événements divers : kermesses, marché du terroir, marche ADEPS, ... et bien entendu le traditionnel feu d'artifice du 21 juillet. Je tiens ici à remercier tous les bénévoles qui se dévouent corps et âme à l'organisation de telles festivités. Dans mes remerciements, je veux également inclure le personnel communal pour le traitement des demandes d'autorisation, pour la mise en place de divers matériels et le nettoyage des sites

J'en profite pour vous rappeler que, conformément au règlement de la zone de police Semois et Lesse dont fait partie Tellin, toute manifestation publique doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la commune. Ces procédures peuvent paraître contraignantes je l'avoue, mais il y va du bon déroulement des festivités et surtout de l'aspect « sécurité ». Les différents formulaires sont disponibles sur notre site internet, et les services communaux se tiennent à votre disposition pour vous aider dans la démarche.

Je terminerai par deux informations importantes :

La première concerne le système BE-alert dont s'est doté notre commune. Comme vous pourrez le lire plus loin dans ce bulletin, ce système permet de vous avertir de toute situation d'urgence. Je vous invite à vous inscrire sur le site www.be-alert.be, c'est gratuit.

La seconde concerne la situation au niveau de l'eau. Malgré les averses orageuses de ces dernières semaines, la production de nos sources d'alimentation en eau reste déficitaire, et un approvisionnement par camions citernes a dû être organisé dernièrement. Aussi, et j'insiste, restons économe quant à notre consommation d'eau. L'arrêté limitant la consommation d'eau reste d'ailleurs toujours d'application et a été renforcée.

Je vous souhaite une excellente rentrée. Mes pensées s'adressent plus particulièrement à nos écoliers et étudiants à qui je souhaite plein de succès.

Echos de nos Clochers nr 169 SOMMAIRE

1. Administration

Le mot du maireur
Rappel d'heures d'ouverture
Date de rentrée articles nr 170
Ordonnance du Bourgmestre
Ventes de camionnettes
Des nouvelles du Conseil
ECHO de la minorité
Be Alert
Bibliothèque
E.P.N.

2. C.P.A.S

Article 27
Les ateliers Rock
Opération « Été Solidaire 2017 »

3. Police

Taille des haies

4. Environnement

Utilisation des herbicides
chimiques
Des nouvelles du P.C.D.N.
Abeilles et Compagnie...
Balade découverte...Tellin vu par
ses citoyens

5. Tourisme

Marché du terroir et de
l'Artisanat – 2 juillet
Exposition chauves-souris
Maison du Tourisme de la Forêt
de Saint-Hubert

6. Extrascolaire

Accueil extrascolaire – Année
scolaire 2017-2018
Les plaines connaissent de plus
en plus de succès

7. Agenda

Agenda du VBC Lesse et
Lhomme

8. Divers

Festivités du 21 juillet 2017



RAPPEL **Horaire d'ouverture** **de l'Administration Communale**

rue de la Libération 45 - 6927 TELLIN

Tél. : 084/36.61.36 ou 084/37.42.86

Fax : 084/36.70.60

Heures d'ouverture

8H00 - 12H00 : du lundi au vendredi

Et de 13 h à 16 h 00 : le mercredi et le vendredi

1er samedi du mois : 09 h 00 – 12 h 00

La population aura également la possibilité de prendre rendez-vous avec les différents services en dehors de ces heures si nécessaire.

Jean-Pierre Magnette
Bourgmestre



« ECHOS DE NOS CLOCHERS » n° 170.

Notre prochain bulletin communal sera distribué la semaine du lundi 23 octobre au vendredi 27 octobre 2017.

Les articles pour ce numéro devront nous parvenir par mail à l'adresse suivante : mariane.remacle@tellin.be
pour le lundi 25 septembre 2017 .

REMACLE Mariane

PROVINCE DE LUXEMBOURG

Arrondissement de Neufchâteau

COMMUNE DE TELLIN



6927 TELLIN, le 11 août 2017

ORDONNANCE DU BOURGMESTRE

RESTRICTION D'UTILISATION DU RESEAU D'EAU COMMUNAL

Malgré les quelques pluies de ces derniers jours, l'état des ressources en eau communales est de plus en plus préoccupant, ce qui a poussé la Commune de TELLIN à organiser le ravitaillement du réservoir par camion-citerne et la remise en service du puits de Resteigne.

Nous constatons également, que les interdictions prises dans l'Arrêté du Bourgmestre du 02 juin 2017 ne sont pas toujours respectées.

C'est pourquoi, en raison de la situation actuelle, il y a lieu de réglementer la distribution d'eau potable dans la Commune de Tellin afin de limiter les approvisionnements extérieurs dont le coût (environ 1000,00 €/jour) risque inévitablement d'être répercuté sur le futur prix du m³ d'eau.

Considérant que le moindre excès pourrait engendrer une pénurie d'eau potable pour les habitants de l'entité ;

Vu l'article 134 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu l'urgence ;

ARRETE :

Article 1 : A dater de ce jour, en complément à l'Arrêté du 02 juin 2017 et jusqu'à avis contraire, il est INTERDIT d'utiliser l'eau de la distribution à d'autres fins que l'usage ménager (alimentation, sanitaire).

**Article 2 : Il est interdit d'utiliser l'eau de distribution pour laver les cours, sentiers et trottoirs, pour laver les voitures, pour remplir les piscines et autres jacuzzis.
L'utilisation d'un tuyau pour arroser les jardins et plantations sera interdite afin de limiter au maximum l'usage de l'eau de distribution.
L'utilisation de tous moyens de récupération de l'eau de pluie est fortement conseillée.
Nous vous rappelons également qu'il est préférable d'utiliser une douche plutôt qu'un bain.**

Il est demandé de contrôler les installations afin d'éviter toutes pertes d'eau inutiles.

Article 3 : Les contrevenants seront punis de peines de police.

Article 4 : Le présent arrêté est transmis par mail aux Conseillers Communaux et est expédié au Greffe du Tribunal de Première Instance, au Procureur du Roi de Neufchâteau, au Département de la Nature et de la Forêt de Saint-Hubert ainsi qu'à la Zone de Police « Semois et Lesse » de Bertrix;

Article 5 : Le présent arrêté sera ratifié lors de la prochaine séance du Conseil Communal.

Le Bourgmestre,
J.P. MAGNETTE





Exigences pour les photos de passeports, Kids-ID, cartes d'identité électronique pour les belges et documents de séjour pour les étrangers.

Si vous devez renouveler votre carte d'identité ou pour toutes demandes de KIDS-ID ou de passeport, veuillez être attentifs aux nouvelles règles en vigueur en matière de conformité des photos.

En effet, elles doivent répondre aux normes de l'O.A.C.I. (Organisation de l'Aviation Civile Internationale) et celles-ci sont devenues depuis peu, plus strictes que par le passé.

De ce fait, si votre photo n'est pas conforme, votre commune devra la refuser !

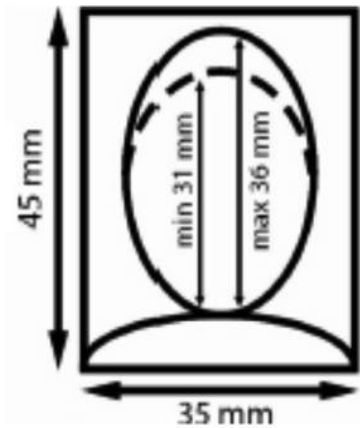
Pour éviter tout désagrément, lorsque

vous faites votre photo, pensez à :

1. Avoir une expression neutre : bouche fermée, pas de sourire et le regard droit vers l'objectif.
2. Position : Garder la tête et les épaules droites, face à l'objectif.
3. Bien dégager votre visage, il doit être entièrement visible : on doit voir votre front, votre menton et la naissance des oreilles.
4. Avoir les yeux entièrement visibles : pas de reflets ni d'ombres dans les lunettes, pas de verres teintés, pas de montures trop larges ou qui passent au ras des yeux.

D'autres critères sont aussi à respecter :

Le fond de la photo doit être blanc uni, être au format 35mmx45mm avec une proportion de visage de 70 à 80 % par rapport à la hauteur de la photo, de qualité professionnelle, sans griffes ni pliures, **doit dater de max. 6 mois**. La luminosité et le contraste doivent être suffisants, pas de sur-/sous-exposition, ni reflets, ni ombres.



Exigences pour les photos de passeports, Kids-ID, cartes d'identité électroniques pour les Belges et documents de séjour pour les étrangers

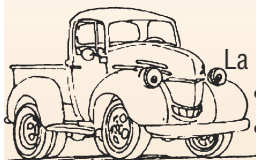


Expression du visage	Fond	Position	Lunettes
 Bouche ouverte, dents visibles	 Bouche non fermée	 Fond pas uni	 Contraste insuffisant cheveux/fond
 De travers et épaules pas droites	 Penché (yeux pas horizontaux)	 Yeux pas entièrement visibles	 Verres teintés
Visibilité du visage	 Plus d'infos : www.photopasseport.be www.ibz.rrn.fgov.be		Luminosité
 Tête couverte	 Visage et yeux pas entièrement visibles	 Visage pas entièrement visible	 Surexposé
			 Sous-exposé
			 Reflets et ombres

Vous pouvez retrouver toutes ces exigences en détail et en exemples concrets sur ces sites :

www.photopasseport.be et www.ibz.rrn.fgov.be

Administration communale de Tellin Ventes de camionnettes



La Commune de Tellin met en vente les véhicules suivants :

- Camionnette VW LT35 ;
- Camionnette Toyota Hiace

Les personnes intéressées peuvent rentrer leur offre avec leurs coordonnées à l'Administration communale de Tellin, à l'attention de Monsieur le Bourgmestre, pour le vendredi 15 septembre 2017 à 12 heures.

Pour plus de renseignements, vous pouvez prendre contact avec Monsieur Pascal PETIT – tél. : 084/37.42.84
GSM : 0495/20.25.06 – E-mail : pascal.petit@tellin.be

Monsieur Jacky DEVALET – GSM : 0499/40.98.24
E-mail : jacky.devalet@tellin.be

Du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00
et les vendredis de 13 h 00 à 16 h 00



Bibliothèque

La Bibliothèque communale de Tellin vous accueille le jeudi de 16 à 18 heures.

Au rez-de-chaussée de la Maison Communale, disposant d'un parking aisé à proximité de l'entrée, la Bibliothèque de Tellin vous propose ses nouvelles acquisitions en provenance de la Bibliothèque centrale de Marche.

Benoît PIRSON,
Bibliothécaire.

Des nouvelles du Conseil Communal

Voici les décisions les plus importantes prises lors des conseils communaux du 30 mai, du 27 juin et du 12 juillet 2017 :

■ Approbations du 30 mai :

- De la subvention d'achat de mobilier urbain,
- Des désignations du responsable communal de la planification d'urgence et du responsable de la communication de crise concernant le plan général d'urgence et d'intervention,
- Des reventes des camionnettes VW et Toyota,
- Du remplacement d'une pompe au réservoir de pied de Tellin,
- Des renouvellements des grandes moitiés des conseils de fabrique d'Eglise pour Bure et Tellin,
- D'achats de cinq parcelles.

■ Approbations du 27 juin :

- Du renouvellement de la convention collecte des textiles ménagers avec l'ASBL TERRE,
- De l'équipement de la camionnette des fontainiers,

- Du décompte final du remplacement de la distribution d'eau à la rue de Rochefort,
- De l'ordonnance du Bourgmestre concernant la restriction d'utilisation du réseau d'eau communal suite à l'état de sécheresse,
- Des aménagements de terrain pour le lotissement « Pasay-de-Grupont » de Bure,
- De la renumérotation de rues,
- Du renouvellement de la grande moitié du conseil de fabrique d'Eglise de Grupont,
- Des comptes des Fabriques d'Eglises de Bure, Grupont, Resteigne et Tellin,
- Des assemblées générales des intercommunales : Idélux, Idélux Projets Publics, Idélux Finances et AIVE,
- Du plan comptable de l'eau 2016,
- De l'affiliation pour le nouveau contrat programme 2019-2023 de la Maison de la Culture de Famenne Ardenne.

■ Approbations du 12 juillet :

- Du renforcement de l'alimentation principale pour l'eau (à Resteigne – pompage de Spenchamps),

- Du plan interne d'urgence et d'intervention du réseau de distribution d'eau de Tellin,
- De la mission d'auteur de projet pour les aires de jeux de Bure,
- De l'approbation du changement d'affectation de la zone d'activité économique,
- De l'achat de huit parcelles agricoles et d'un terrain à bâtir,
- De la modification du projet de convention d'escalade avec le CAB,
- Du cahier des charges, clauses et conditions des droits de pêche,
- Du règlement des trois implantations scolaires,
- De la modification du projet d'établissement de l'école communale de Tellin.



Olivier DULON
Président du Conseil communal

Echo de la minorité

Il y en a qui arrivent et d'autres qui s'en vont....

Des enfants naissent, de nouveaux habitants viennent du village d'à côté ou de la région voire d'un autre pays, pays parfois en crise. Toutes ces personnes, nous souhaitons qu'elles soient bien accueillies : par l'administration, par nous les élus et par vous leurs voisins. Un simple bonjour et des félicitations pour un heureux événement : oui, notre commune est bien vivante et il y fait bon vivre !

Mais parfois, ce sont des amis, de la famille, une connaissance qui nous quittent : un déménagement, un chan-

gement de boulot, un amour plus lointain, un placement dans un home, un départ définitif ou pas, un décès...

Ces jours-là, on sent toute l'unité qui lie les habitants de notre commune, nous savons les amitiés, les amours qui vous unissent. Vous faites vivre notre commune, qui est un si grand village où tous se connaissent ou presque...

C'est vous, chers concitoyens, qui êtes l'âme de notre commune. Ceux qui y sont passés en gardent toujours de bons souvenirs. Vous qui y êtes : profitez-en ! Rencontrez les autres, ne restez pas enfermés dans votre jardin

ou devant votre télévision. Il y a tant d'endroits où se rencontrer, tant d'animations auxquelles participer (même si l'un des derniers cafés a fermé ses portes). Sortez, vivez ! Ne restez pas seuls chez vous ! La solitude ne doit pas exister dans une commune telle que la nôtre !

Quel privilège par rapport à la ville où règne, dans certains quartiers, l'insécurité, la violence, le racisme,.... ! Se promener en observant et en écoutant la nature est un atout de notre ruralité.

Notre commune est bien vivante !
Avec toute notre amitié,



Françoise Boevé-Anciaux



Isabelle Bovy-Lecomte



Anne Charlier-des Touches



Espace Public Numérique de la Haute-Lesse

Antenne de Tellin

www.epn-haute-lesse.be

tellin@epn-haute-lesse.be

+32 0 479 29 9000



Accès PMR

L'Espace Public Numérique de Tellin est désormais accessible aux personnes à mobilité réduite

Le local, situé au 1er étage du bâtiment polyvalent est équipé d'un monte-escalier.

Comment l'utiliser ? Prenez RV avec l'animateur

(M. Pierre Lardinois – 0479 29 90 00) qui déblocuera l'appareil pour vous



Horaire

Accès Libre (sans rendez-vous) et cours particuliers (sur rendez-vous)

• Lundi : 8h30 – 12h00

• Vendredi : 14h30 – 16h30

Des formations collectives seront bientôt de retour. Contacter l'animateur pour plus d'informations.



BE-Alert: alerté directement en situation d'urgence

Un grave incendie, une inondation ou une panne de courant ? En cas de situation d'urgence dans notre commune, nous aimerions vous en avertir. C'est la raison pour laquelle notre commune dispose désormais d'un nouveau système qui vous informe directement d'une situation d'urgence via sms, email ou téléphone : Be-Alert

BE-Alert est un système développé au niveau national et permettant au bourgmestre, gouverneur ou Ministre de

l'intérieur d'envoyer un message à tous ceux qui seraient impactés par la situation d'urgence. Tous les habitants peuvent ainsi obtenir rapidement les recommandations nécessaires, ex. fermer portes et fenêtres en cas d'incendie. Des informations officielles, correctes, directement de la source.

Le message BE-Alert peut être transmis via un sms, un message oral via une ligne de téléphone fixe ou un email. Pour recevoir un message, il est recom-

mandé de s'inscrire pour transmettre vos différentes coordonnées actualisées. Rendez-vous sur le site www.be-alert.be. Il est possible d'enregistrer plusieurs adresses et numéros de téléphone. Vous pouvez ainsi être informé en cas de situation d'urgence à votre domicile, au travail ou dans votre famille. Inscrivez-vous dès aujourd'hui sur www.be-alert.be !

CPAS



Article 27

Le nom de l'association fait référence à l'article 27 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948) :

« Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent. [...] »

Comment utiliser le ticket article 27 ?

L'utilisateur du ticket est un spectateur à part entière. À ce titre, il peut accéder à tout événement proposé par le partenaire culturel, sans restriction d'horaires ou de programmation.

Dans certains cas cependant, l'accès à la programmation est limité.

Comme tout spectateur, l'utilisateur réserve et retire ses places à l'avance (sauf pour le cinéma), en signalant au moment de la réservation qu'il s'agit du tarif Article 27. L'asbl Article 27 ne procède jamais à une distribution directe de tickets, ceux-ci sont remis par les travailleurs sociaux. Article 27 est en relation avec les travailleurs sociaux pour toutes les modalités liées au projet. Pour accéder aux tickets, aux sorties, aux animations proposées par Article 27, l'utilisateur doit prendre contact avec son travailleur social de référence.

Quelle(s) activité(s) ?

Quelques exemples :

• Centre Culturel de Libramont, Bertrix, Neufchâteau,

Bastogne, Marche en Famenne, Rochefort

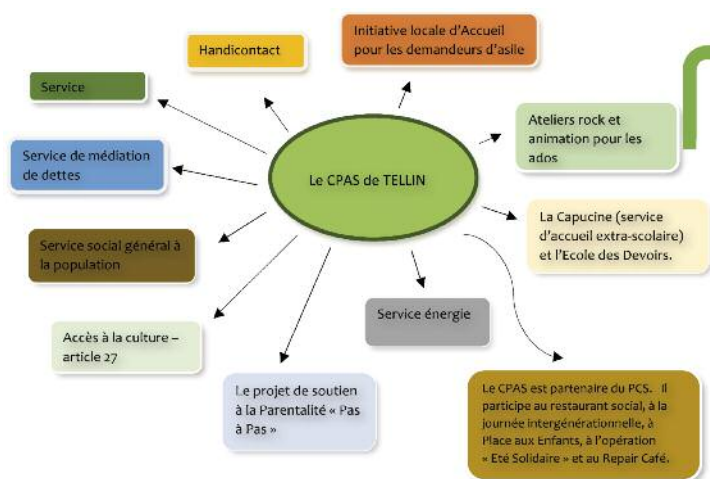
- L'Euro Space Center
- La maison des jeunes de Libramont
- Le musée des Celtes
- Le fourneau Saint-Michel
- Château de Lavaux, château de Veves, Bastogne war museum, ...

ATTENTION ! Cette liste n'est pas exhaustive.

Renseignements

Pour savoir si vous êtes dans les conditions pour bénéficier d'un article 27, vous pouvez prendre contact avec le CPAS de Tellin au 084/36.66.85.

Programme disponible sur <http://www.article27.be/> -> Wallonie



Les ateliers rock proposent aux jeunes l'apprentissage d'un instrument (guitare – basse) de manière non académique. On y apprend à jouer en groupe et à préparer un concert final. Ils sont accessibles aux jeunes de 8 à 18 ans et se donnent à Grunpont – Place de l'Eglise (local derrière l'ancienne école maternelle).

Ils sont organisés en 3 groupes:

- ♪ groupe débutant
- ♪ groupe moyen
- ♪ groupe confirmé

« Espace jeunes » propose des activités sportives, culturelles, créatives durant les vacances scolaires.

Il est ouvert aux jeunes de 12 à 18 ans (ou fin de 6ème primaire)

Vous pouvez consulter notre page facebook Espace Jeunes Tellin

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Mme DORY Isabelle au 084/36 66 85 ou via mail espace.jeunes@tellin.be

Opération « Eté solidaire 2017 »



Une nouvelle fois, c'est une équipe de « choc » qui était à l'ouvrage. Ils ont accompli une multitude de travaux.

Voici un aperçu de ce qu'ils ont réalisé :

- participation au travail d'entretien des promenades balisées avec l'équipe des ouvriers « Wallon'net »
- rafraîchissement de l'ILA de Tellin
- mise en produit des bancs de promenade à Bure avec la collaboration du village Fleuri

- nettoyage d'objets divers à l'église de Resteigne
- nettoyage des voiries communales
- nettoyage d'un terrain à l'ancienne fonderie des cloches en collaboration avec l'asbl « la fonderie »
- travaux divers au domicile des personnes qui ont sollicité une aide (rangement de bois, nettoyage de jardin, nettoyage de grenier, mise en produit de châlet de jardin,...).

Chaque année, vous êtes fidèles au poste et nous vous remercions pour la confiance que vous témoignez au projet. Cette année, vous étiez 12 personnes à faire appel aux jeunes.

Cette année, nous avons une « cerise sur le gâteau ». L'équipe de TV-LUX nous a accompagné tout au long du projet. Ils ont été très charmés par les objectifs poursuivis ainsi que l'ambiance qui se dégageait du groupe.



Police

Taille des haies en bordure de voirie carrossable

L'été est une période particulièrement active pour l'agriculture, notamment avec les moissons. Le passage de ces véhicules agricoles sur les voiries peut être gêné par des haies et branches surplombant la chaussée.

Pour rappel, le règlement général de police prévoit en son article 54 :

« **Art. 54** Sans préjudice de prescriptions particulières des lotissements et du prescrit du règlement provincial sur la voirie vicinale qui impose l'élagage des arbres et des haies de manière à ne pas empiéter sur la voie publique, tout titulaire d'un droit réel ou personnel d'une propriété,

tout occupant d'un immeuble est tenu de veiller à ce que les plantations de sa parcelle soient émondées de façon telle qu'aucune branche :

- ne fasse saillie sur la voie carrossable, à moins de 4,5 mètres au-dessus du sol ;*
- ne fasse saillie sur l'accotement ou le trottoir, à moins de 2,5 mètres au-dessus du sol ;*
- ne puisse d'aucune manière masquer la signalisation routière quelle que soit la hauteur ;*
- ne nuise à la visibilité nécessaire pour la circulation routière, spécialement aux*

croisements et jonctions de voirie. »

Ces branchages importuns sont particulièrement dommageables aux véhicules (retroviseurs, gyrophares arrachés, carrosserie griffée, perte de paille le long de la route ...) mais surtout en terme de sécurité. Il arrive en effet que ces branches empêchent tout simplement le conducteur de s'écarter au croisement d'un autre véhicule.

Nous vous remercions dès lors de procéder aux coupes et aménagements conformément au RGP et pour la sécurité de tous.

UTILISATION DES HERBICIDES CHIMIQUES – Graine de mauvaises herbes ?

Depuis le 1er juin 2017, nous ne pouvons plus recourir au glyphosate pour désherber nos allées et terrasses. Bien que les produits soient toujours autorisés à la vente (du ressort du niveau fédéral), leur utilisation au niveau de la propriété privée est désormais interdite.

A savoir que depuis 2014, le citoyen ayant un trottoir ou une propriété en lien avec un réseau de collecte ne pouvait déjà plus utiliser ce genre de produits.

La commune de Tellin est quant à elle, en «zéro Phyto», c'est-à-dire que nous n'utilisons plus de produits phytosanitaires depuis maintenant 3 ans. A la place, nous utilisons une désherbeuse à eau chaude, entre autre technique.

Mais alors que faire de ces produits inutilisables ?

Vous pouvez les ramener simplement au Recy'parc (parc à container) et les placer dans l'emplacement dédié aux produits dangereux.

COMMENT DESHERBER LES PLANTES SPONTANÉES SUR LE TROTTOIR ?

Depuis le mois de juin 2014, suite à une réglementation wallonne qui vise à limiter les pesticides dans les espaces publics, **il est interdit d'utiliser un herbicide** ou tout autre produit de synthèse pour désherber sur le trottoir ou tout autre espace proche de la rigole (graviers, pelouse, haie,...).

Cependant, même s'il appartient au domaine public, l'entretien du trottoir est à la charge du citoyen. Alors que faire ?

Des alternatives aux produits chimiques existent :

- Préventivement, vous pouvez **brosser régulièrement** les joints des pavés afin d'éliminer la terre présente.
- Vous pouvez utiliser les binettes, rasettes, couteaux et autres **outils à désherber** entre les pavés ou dans les graviers.
- Contre les plantes aux racines plus coriaces (pissenlits, chardons,...) rien ne vaut **l'arrachage à la main**.
- Un peu d'**eau bouillante** versée régulièrement finira par faire disparaître la plante indésirable. Le choc thermique fera flétrir la plante instantanément. L'utilisation d'un désherbeur thermique à flamme ou électrique aura le même effet.



NB: L'utilisation d'eau de Javel, de sel ou encore de vinaigre pour désherber le trottoir est nuisible pour les eaux de surfaces et souterraines.

Pour plus d'infos sur les techniques alternatives, consultez adalia.be



Avec le soutien de



Wallonie

Portes-ouvertes au rucher-tampon de TELLIN – 3/06/2017

A l'occasion de la semaine des abeilles et pollinisateurs, le rucher-tampon a ouvert ses portes au public ce samedi 3 juin 2017. A cette occasion, la section apicole de Forrières-Wellin, dont Tellin fait partie, a ouvert ses ruches pour expliquer aux petits et grands le fonctionnement des colonies d'abeilles.

Un panneau, reprenant la majorité des abeilles sauvages rencontrées en Belgique a été installé devant le rucher, permettant aux promeneurs et curieux de découvrir la diversité des abeilles mais aussi leurs plantes préférées !

Enfin, un petit pot de miel symbolique et un sachet de graines de fleurs sauvages ont été remis à chaque participant.



Des nouvelles du PCDN



Suite aux gelées de fin avril, les pommiers ayant soufferts et n'ayant pu porter de fruits, la Journée « Jus de Pomme » du 28 octobre 2017 est annulée et reportée au 3 novembre 2018.

Abeilles et Compagnie ...

Qui sont les habitants de mon jardin ?



Lorsqu'on parle de pollinisation ou de pollinisateurs, ce sont tout de suite les abeilles qui viennent à l'esprit. Pourtant, elles sont loin d'être les seules à remplir ce rôle. Des centaines d'insectes jouent cette fonction centrale pour la Nature.

On peut citer le propre cousin de l'abeille, le bourdon, mais aussi les diptères, insectes à deux ailes, communément appelés les mouches. N'oublions pas les papillons, scarabées et encore beaucoup d'autres.

Les insectes pollinisateurs : qui sont-ils ?

Favoriser les insectes pollinisateurs : Pourquoi ?

Saviez-vous que 85% des fruits, légumes et graines ne peuvent se développer sans l'intervention d'insectes pollinisateurs ? Ces petites bêtes, en butinant de fleur en fleur, transportent le pollen et assurent ainsi la reproduction des végétaux.

Les haricots, les tomates, les concombres, les potirons ... tous ont besoin de l'intervention des pollinisateurs pour que se forment leurs fruits et que nous les récoltions. Ainsi, 1/3 de l'alimentation humaine et les 3/4 de nos cultures dépendent directement du travail de ces insectes, tout comme 75% de la flore sauvage. Il est donc capital d'assurer la sauvegarde de ces insectes !

Chaque année, on réalise que le nombre d'abeilles dans nos jardins diminue dangereusement. L'utilisation de pesticides est notamment pointée du doigt. Que ce soit à grande échelle dans l'agriculture ou dans les jardins de particuliers, ces produits nuisent gravement aux insectes pollinisateurs.

Par ailleurs, nos jardins étant de plus en plus structurés et la nature qui s'y développe, domptée, il reste bien peu de place aux insectes pour trouver le gîte et le couvert nécessaires à leur survie.

Favoriser les insectes pollinisateurs : Comment ?

1. Choisir les bonnes plantes ! Il faut savoir que certaines plantes et fleurs sont plus utiles et fournissent plus de ressources que d'autres pour les pollinisateurs. Elles sont appelées « plantes mellifères ». La marguerite, le bleuet des champs, ... pensez à laisser se développer une zone où les plantes sauvages peuvent pousser librement.



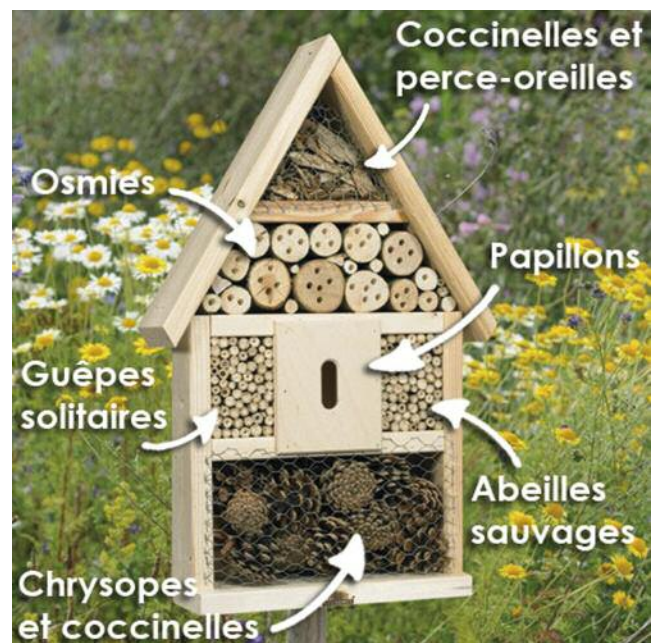
2. Aménager des lieux de nidification et de ponte.

Les hôtels à insectes (à faire soi-même ou à acheter en commerce) sont l'idéal. Ils se constituent de différents types de matériaux dans lesquels chaque insecte trouvera un gîte adapté à ses besoins. Mais d'autres structures peuvent aussi être mises en place : **une buche percée, un tas de bois, de pierre ou de sable.**

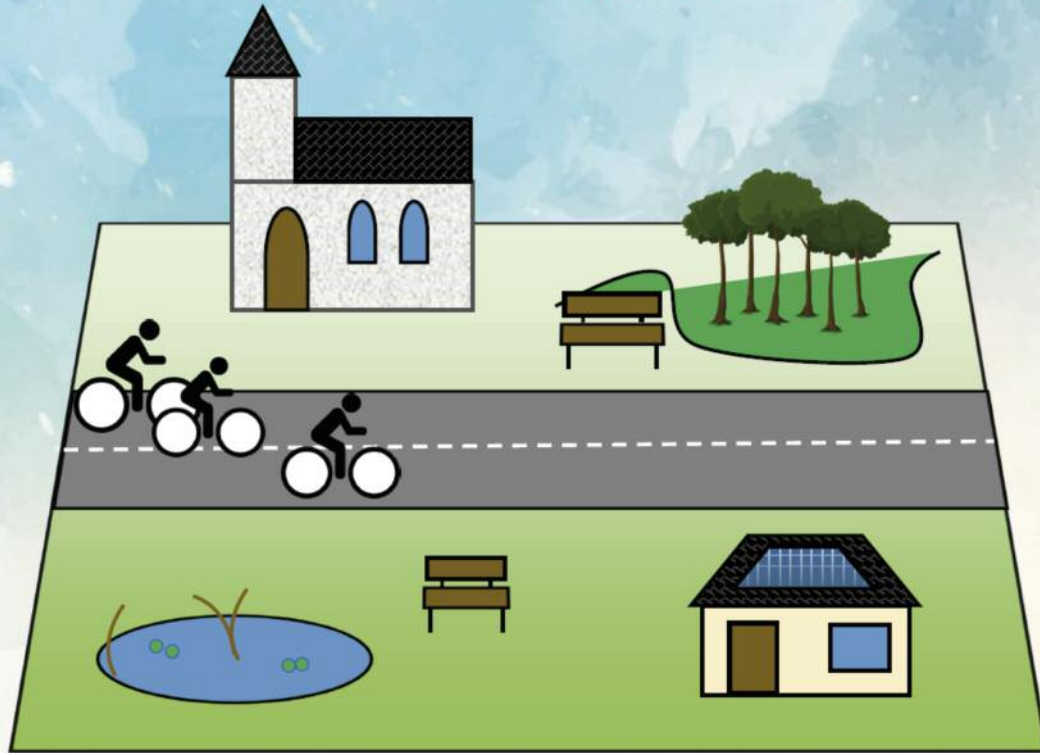
Mais le plus important est d'abord de supprimer le recours aux herbicides/pesticides !

3. **Inviter les prédateurs naturels** pour éliminer les nuisibles au jardin - Oiseaux, insectes
4. **Privilégiez les plantes résistantes** – plus résistantes aux maladies et aux rongeurs
5. **Compostez !** En plus d'enrichir les sols, il stimule la biodiversité des sols et permet de réduire nos poubelles !
6. **Plantez diversifié** – Certaines espèces privilégient certains type de plantes.

Pensez donc à varier les plantes dans votre jardin !



Balade découverte ... **Tellin** vue par ses citoyens! Samedi **30 septembre 2017** de 13h à 18h



La CCATM de Tellin vous invite à sa toute première balade des curiosités du territoire, qui se déroulera le samedi 30 septembre de 13h à 18h. Cette balade s'organisera autour d'un parcours conseillé, ponctué de questions, d'énigmes à résoudre, en rapport avec la mobilité, le patrimoine et l'énergie.

Plus d'info et réservation:
Anne VANWILDEMEERSCH
(Présidente de la CCATM) 0479/36.18.25
ou Catherine MARCHAL
(Secrétaire) - 084/37.42.80 ou
catherine.marchal@tellin.be

Départ : Office du Tourisme—Rue Grande 23 à TELLIN

Prix : **GRATUIT !**

Matériel : **une paire de bonnes chaussures ou un vélo**

Possibilité d'emprunter un vélo électrique gratuitement, sur réservation préalable!

⚠ Il n'y a que 10 vélos disponibles, soyez rapides!

Horaire : 1er départ à 13h, puis 13h45, 14h30, 15h15 et 15h45

La journée sera clôturée à 17h par une **conteuse** qui charmera les petits et grands et par un **buffet gouter** qui remplira les estomacs après cette belle après-midi de balade !

Activités : Heliomobile, animation sur le patrimoine, atelier mobilité réduite, animation Energie ...

RECOMPENSE

Trois bons d'achat, chacun d'une valeur de 50€ seront attribués aux 3 groupes dont le questionnaire, correctement rempli, sera tiré au sort !

A valoir dans les commerces de Tellin



MARCHÉ DU TERROIR ET DE L'ARTISANAT À TELLIN LE 2 JUILLET



Dimanche 2 juillet, 10h du matin : brrr ... il pleut, il fait froid et gris ... les courageux brocanteurs présents dans la grand-rue frissonnent. Les visiteurs seront-ils au rendez-vous du marché du terroir et de l'artisanat ? Les exposants seront-ils tous présents ? ... un peu d'inquiétude... Allez, haut les cœurs, on installe le podium, on monte les dernières tonnelles, on répare celles dont le vent a eu raison...

Dimanche 13 :00 : tout est prêt : le café est chaud, les boissons fraîches sont mises à disposition ... attente ... Ah ... voilà Laurent Antoine, avec ses célèbres gaufres, et son bagou inimitable ! Et voici aussi Béatrice, la fileuse de Fil en Folie, qui s'installe dans la salle de l'Office du Tourisme avec ses jolis ouvrages. Dehors, cela s'anime : La Grusalle installe le bar à Trappiste et Grusalle, tandis que la Confrérie de la Djaye et le club de foot de Tellin transportent leur stock de Maitrank, liqueur et autres boissons revigorantes. C'est l'effervescence sur le parking de l'OT : les savons, céramiques, foulards, et autres bijoux prennent place dans les

stands, aux côtés de nos excellents produits locaux : légumes, confitures, miel, produits laitiers, foie gras... Dimanche 15 :00 : les premiers visiteurs arrivent ... et voilà le soleil qui se montre enfin, encouragé par quelques airs des années 80, joués par le groupe Microjack ! Visites de la fonderie, partages et découvertes intéressantes ... comme on se sent bien ! Dimanche 19 :00 : Ah bon, déjà 19h ? Et bien on range tout et on se donne rendez-vous au prochain marché, alors ? Merci aux bénévoles, ouvriers communaux et associations locales qui ont une nouvelle fois mis toute leur énergie dans l'organisation de cette belle journée !



Tellin

Dimanche 3 septembre

Apéritif aux saveurs locales sur réservation : tourisme@tellin.be ou au plus tard le 29/08 - 5 €/pers. (max. 50 p.)

Visite guidée de la Fonderie des cloches de Tellin FR/NL
Départ du marché toutes les heures de 15h à 19h - ± 1h30
4 €/pers. (groupe) : 5 €/pers. (ind.)
Infos : tellin.fonderie@gmail.com - 0467/12 27 12

Animation musicale Mellingspotes - trad-folk

Prochains Marchés

Sohier

Dimanche 01 octobre

Apéritif aux saveurs locales sur réservation : wellin@tourisme.be ou au plus tard le 26/09 - 5 €/pers. (max. 50 p.)

Brocante de Noël inscription indispensable au plus tard le 23/09 : wellin@tourisme.be - Gratuit.

Balade guidée à la découverte du patrimoine paysager de Sohier
Départ du marché à 15h30 - ± 1h30 - Gratuit.

Balade familiale à vélo guidée par les Crocks - Départ du marché à 15h30 - (Min. 10 ans) - ± 1h30 (Entre 15 et 20 km) - Gratuit - Location vélo électrique (sur réservation et selon disponibilité) : wellin@tourisme.be - 10 €

Concert O'Steam - folk - 17h

LES SAISONS DE LA PHOTO
en Grande Forêt de Saint-Hubert

« Les Acrobates de la Nuit »

De et par Guy Deflandre
A l'Office du Tourisme de Tellin

Du 26/08 au 10/09 : Exposition photographique

Hommage visuel surprenant à 5 espèces locales étudiées par le photographe depuis plus de 40 ans.

Entrée gratuite, ouvert du mardi au vendredi :10h-12h30 et 13h30-16h, le week-end de 10h à 14h

Infos : 084/36 60 07 ou tourisme@tellin.be
Office du Tourisme de Tellin
21a, Rue Grande à 6927 Tellin

Une organisation du Comité de Développement Touristique et Culturel et du PCDN de Tellin, dans le cadre des Saisons de la Photo en Grande Forêt de Saint Hubert
www.lesaisonsdelaphoto.be

Editeur responsable : Office du Tourisme de Tellin
Photo : Guy Deflandre

Maison du Tourisme de la Forêt de Saint-Hubert ».

Le Ministre René Collin était le jeudi 29 juin 2017 à Saint-Hubert, pour officialiser la reconnaissance de la nouvelle « **Maison du Tourisme de la Forêt de Saint-Hubert** ».

Ne dites donc plus « Pays de Saint-Hubert » ni « Pays de la Haute-Lesse ». Désormais, la destination touristique forte des communes de **Libin, Libramont-Chevigny, Saint-Hubert, Tenneville, Tellin et Wellin** se positionne sous la dénomination « Forêt de Saint-Hubert ».

Destination colorée « forêt » par excellence, le nouveau territoire de la Maison du Tourisme de la Forêt de Saint-Hubert comptera parmi les **pôles d'attractivité touristique majeurs du Luxembourg belge**.

Balades et randonnées, évènements, légendes, attractions et musées, patrimoine, logements, restaurants, produits du terroir, deux des « Plus Beaux Villages de Wallonie »... **l'offre est étoffée et diversifiée davantage encore**, ce qui est porteur d'autant d'agréables moments à vivre dans ce **beau coin de la Wallonie !**

Un nouveau territoire ardennais, de nouvelles idées et projets à venir

La **nouvelle asbl** est composée de **représentants des six communes partenaires**, de **membres des Offices du Tourisme et Syndicats d'Initiative locaux**, ainsi que des **délégués de structures touristiques actives** sur le nouveau territoire.

Comme l'a rappelé Véronique Arnould, présidente de la nouvelle structure, « *la mission essentielle de la Maison du Tourisme consiste d'une part à **assurer l'accueil et l'information du touriste sur le territoire**, et d'autre part à **initier, soutenir, en collaboration avec les Syndicats d'Initiative et Offices du Tourisme, les activités de son ressort*** ». La volonté est aussi d'optimiser les synergies entre les communes et partenaires concernés par ce nouveau pôle d'attractivité touristique, comme la Grande Forêt de Saint-Hubert, le GAL Nov'Ardenne, le Parc naturel des Deux Ourthes, le Géopark Famenne-Ardenne.



Le personnel des anciennes Maisons du Tourisme concernées a été repris ou transféré dans un autre organisme. C'est donc une **équipe** formée de 10 employés et ouvriers qui compose cette nouvelle Maison du Tourisme, œuvrant à la **promotion** et au **développement touristiques**, à l'**entretien des équipements touristiques**, ainsi qu'à l'**accueil sur deux sites** : l'un à Saint-Hubert (siège / Place du Marché 15), l'autre à Redu (antenne / Place de l'Esro 60). Des espaces d'accueil qui seront ouverts aux visiteurs, en collaboration avec le Royal Syndicat d'Initiative de Saint-Hubert et l'Office du tourisme communal de Libin.

Un nouveau logo

Ce nouveau territoire est assorti de la création d'une identité graphique passant par un nouveau logo. Une identité aux **couleurs** évoquant la **nature**, la **forêt**, les **rivières**, le **cerf** emblématique de la région, ainsi que l'intégration de la « **Marque Ardenne** ».



Pour découvrir la Forêt de Saint-Hubert

Deux **circuits gourmands** à travers « **La Forêt des Délices** » ont été conçus par la Maison du Tourisme, à l'occasion de l'année thématique « 2017, La Wallonie Gourmande » :
La Forêt des Délices : **saveurs inattendues** (116 km)
La Forêt des Délices : **saveurs en terre celté** (70 km)

Ces **deux boucles** au départ de Redu vous emmèneront à la découverte des six communes, ponctuées ici et là de visites possibles chez des producteurs. Ces circuits touristiques à parcourir en voiture sont téléchargeables via l'appli CityTour. Pensez aussi à vous procurer la brochure éditée par Wallonie-Belgique Tourisme « 28 circuits gourmands en Wallonie », disponible à la Maison du Tourisme.



Accueil extrascolaire Année scolaire : 2017-2018

Le service de l'accueil extrascolaire organisé par le CPAS de Tellin, reprend du service dès ce premier septembre.

Si vous souhaitez connaître les activités qui sont organisées ainsi que les heures et jours d'ouverture, nous vous invitons à prendre contact avec la coordinatrice du service au 084/387614 ou par mail : francoise.vanlaere@tellin.be

Des informations sont également disponibles sur le site internet de la commune dans la rubrique « enfance et éducation ».

Service d'accueil : La Capucine

Adresse: La Capucine
26 Mont du carillon
6927 TELLIN
499/697268 - 084/387614 (bureau)
084/457604 (Capucine)
Coordinatrice: VANLAERE Françoise
Adresse de contact: francoise.vanlaere@tellin.be



Ecole de devoirs : La Passerelle

Adresse : La passerelle
26 Mont du carillon
084/387614
Coordinatrice : Stéphanie DESPAS
Adresse de contact : eddlapasserelle@tellin.be
Inscription préalable indispensable –Places limitées.
Ouverture les lundis et jeudis à partir du 18 septembre.



Les plaines connaissent de plus en plus de succès!

Plus de 140 enfants ont participé aux diverses activités proposées durant les 7 semaines de plaines organisées par le CPAS.

Tout au long de ces semaines, ils ont découvert des techniques de cirque, sont devenus des laborantins en pratiquant des expériences bouillonnantes.

La vannerie, la production et la récolte des légumes, l'analyse de l'eau tout cela n'a plus de secret pour les naturalistes. Les plus jeunes ont fait la connaissance des trois petits cochons et du méchant loup, ils ont également découverts le monde marin et terrestre.

Des activités toujours aussi variées et enrichissantes tout en s'amusant.

Merci

Merci à tous les enfants qui ont participé et partagé 32 jours de vacances avec nous.

Merci aux parents qui nous les ont confiés.

Merci aux animateurs qui, une fois de plus, ont élaboré un programme riche où: découverte, plaisir, apprentissage, jeux, créativité et détente ont permis aux nombreux enfants de passer des bons moments.



Rendez-vous l'année prochaine !



Voici une partie de l'agenda du VBC LESSE ET LHOMME

- Du 31/7 au 0/08 et du 28/08 au 31/8 stage pour les enfants de 5 à 12 ans et jeunes de 13 à 18 ans inscription par sms 0498/52 21 62
- Vendredi 1 septembre 2017 20h HALL Omnisports de Jemelle
Match de Gala FARCENNE (LIGUE B) /NAMUR VOLLEY (LIGUE B)
- Samedi 2 et Dimanche 3 Septembre 2017 Tournois de préparation Hall Omnisports de Jemelle
- Dimanche 26/11 Dîner Saint Nicolas
- VENDREDI 22/12 TOURNOI DE Noël
- SAMEDI 03/03 SOUPER RACLETTE
- SAMEDI 05/05 2018 NOS 15 H

Divers



21 juillet 2017

C'est sous un beau soleil que se sont déroulées les festivités des 20 et 21 juillet. Le 20, pas moins de 1000 fans de musique électronique ont foulé la place Tellinoise au son de DJs de renom.

La journée du 21 a démarré en fanfare avec le départ d'une cinquantaine de voitures pour notre 5e balade du fondeur. Dans l'après-midi, les enfants ont envahi la cour de la Maison du Tourisme transformée pour l'occasion en plaine de jeux géante ; châteaux gonflables, grimages, pop-corn, clown, stand de tir Nerf et jeux en bois ont attiré les plus jeunes comme les plus âgés.

Dès 19h, les concerts se sont enchaînés pour aboutir à l'un des plus beaux feux d'artifices qui fait la renommée de notre entité. Vous étiez plus de 2700 personnes à assister à ce show. Nous espérons que vous en avez pris plein les yeux.

Nous tenons à remercier nos 150 bénévoles sans qui ces 2 jours seraient impossibles. Merci également à toutes les personnes qui nous aident de près ou de loin pour que la réputation de notre feu prenne de plus en plus d'ampleur. Merci aussi aux riverains pour leur patience et leur compréhension.

Pour terminer, nous lançons de nouveau un appel à toutes personnes qui souhaitent faire partie de l'aventure tant comme bénévole que comme membre de Promo Tellin. Le recrutement est ouvert !

Merci à tous !



Pour Promo Tellin
DAVREUX Aurélie



Crédit photos : AD Prod - Charlier Olivier

Like us on Facebook

Atelier de réparation agréé toutes marques
Vente de véhicules neufs et d'occasions

autoselux Rue de Rochefort 64a, 6927 Tellin - 084/223.123 - www.autoselux.be

CENTRE ESSO ARDENNES-CONDROZ
Ets WARIN S.A.

*Une chaleur!
d'avance!*

*Depuis plus
de 75 ans*

Marche: 084/31.13.57 Graide: 061/51.10.26
www.warin-mazout.be

DELVENNE Frères
Tailleur de pierre - Marbrier
Pierres - marbres - granits
pour le bâtiment - caveaux - monuments

Rue de bouges 49
6927 RESTEIGNE
Tel : 084/38.84.00

LIBERT
s.p.r.l.
Assureurs-Conseils
Prêts & Placements

OCA : A-cB 13.999

Rue de la Libération, 64 - 6927 TELLIN
Tél. : 084/36 61 43 - Fax : 084/36 70 03

JP JACQUET
LALLEMAND

RAMONAGE - TUBAGE

084 / 21 34 28
0474 / 55 74 65
jacq1976@hotmail.be

MT
CONSTRUCTION

Construction - Rénovation - Transformation

Maçonnerie pierre naturelle
Martial Thiteux
Rue de bouges 19 - 6927 RESTEIGNE

0484/72 89 90 m.thiteux@skynet.be
DEVIS GRATUIT

*Outillages
Gruslin sprl*

**Matériels - Outillages de jardin
et Forestiers - Remorques**

Rue de la Libération, 260 - 6927 TELLIN
Tél. 084 36 63 77 - Fax 084 36 69 77
juliengruslin@skynet.be